NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/118
16 février 1996

Cinquantième session
Point 97 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/50/619)]

50/118. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 37/248 du 21 décembre 1982, 38/160 du 19 décembre 1983, 39/215 du 18 décembre 1984, 40/195 du 17 décembre 1985, 42/181 du 11 décembre 1987, 44/221 du 22 décembre 1989, 46/160 du 19 décembre 1991 et 48/173 du 21 décembre 1993, dans lesquelles elle a notamment prié le Secrétaire général d'encourager la coopération entre les organes, organisations et organismes des Nations Unies et la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe et a insisté pour que l'on intensifie les contacts de manière à accélérer la réalisation des objectifs de la Déclaration de Lusaka, en date du 1er avril 1980, portant création de la Conférence 1/,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 2/,

Notant avec satisfaction que la Communauté de développement de l'Afrique australe 3/ a été renforcée par l'admission de nouveaux États membres — l'Afrique du Sud et Maurice,

---

1/ Voir A/38/493, annexe I.

2/ A/50/664.

3/ Auparavant dénommée Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe.

Félicitant les États membres de la Communauté de manifester leur soutien et leur attachement à des arrangements de coopération plus approfondis et plus formels dans le cadre de la nouvelle Communauté,

Félicitant également la Communauté des efforts qu'elle fait pour mettre en oeuvre son programme d'action,

Réaffirmant que l'exécution des programmes de développement de la Communauté ne sera couronnée de succès que si celle-ci dispose de ressources suffisantes,

Faisant observer que, en raison des effets de la guerre, des pertes en vies humaines et de la destruction des infrastructures économiques et sociales en Afrique australe, il est indispensable de poursuivre et de renforcer les programmes de relèvement pour faire redémarrer l'économie des pays de la région,

Notant avec une grave préoccupation le retour de la sécheresse dans la région et l'aggravation de la pauvreté qui en résulte, en particulier chez les populations rurales,

Constatant que la démocratie se renforce dans la région et que la situation y donne d'autres signes d'évolution positive, notamment que des élections ont eu lieu en Afrique du Sud et qu'un gouvernement démocratique y a été installé, que la démocratie a été rétablie au Lesotho au mois de septembre 1994 et que des élections multipartites ont eu lieu au Malawi et, récemment, dans la République-Unie de Tanzanie,

Accueillant avec satisfaction la réintégration de Walvis Bay et des îles côtières à la Namibie et notant le rôle qu'un port de l'importance de Walvis Bay peut jouer dans la coopération économique régionale,

Notant également que, en dépit de l'évolution positive de la situation politique et militaire en Angola, la situation économique, sociale et humanitaire y reste calamiteuse, et réaffirmant l'importance et la nécessité d'une présence continue et effective des Nations Unies en Angola pour y promouvoir un règlement négocié afin de favoriser le processus de paix,

Notant avec satisfaction que le bon déroulement de l'application de l'Accord général de paix pour le Mozambique 4/ a créé des conditions favorables à l'instauration d'une paix durable, au renforcement de la démocratie, à la promotion de la réconciliation nationale et à l'exécution d'un programme de reconstruction et de développement national au Mozambique,

Considérant la contribution financière et économique réelle et appréciable apportée par certains organes, organisations et organismes des Nations Unies pour compléter les efforts déployés aux niveaux national et sous-régional en vue de favoriser le processus de démocratisation, de relèvement et de développement en Afrique australe,

---

4/ Voir S/24635 et Corr.1, annexe.

Se félicitant des résultats de récentes conférences des Nations Unies, en particulier de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes 5/, et soulignant l'importance du rôle que les femmes jouent dans le développement de la région,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 2/ décrivant les progrès réalisés dans l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe;

2. Loue les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organes, organisations et organismes des Nations Unies qui ont maintenu ou renforcé leur coopération avec la Communauté ou commencé à coopérer avec elle en vue du développement;

3. Demande aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux organes, organisations et organismes des Nations Unies qui n'ont pas encore pris contact ou noué des relations avec la Communauté d'envisager de le faire;

4. Félicite les membres de la Communauté des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en oeuvre du programme d'action de cette dernière et les encourage à poursuivre ces efforts;

5. Remercie la communauté internationale de l'appui financier, technique et matériel apporté à la Communauté;

6. Exhorte de nouveau la communauté internationale à maintenir son appui financier, technique et matériel à la Communauté au niveau actuel et, le cas échéant, à l'accroître, afin de lui permettre d'exécuter intégralement son programme d'action et de répondre aux besoins de la reconstruction et du relèvement de la région;

7. Engage la communauté internationale et les organisations et organismes compétents des Nations Unies à apporter à la Communauté l'assistance voulue pour qu'elle puisse faire encore progresser le processus d'intégration économique régionale;

8. Engage l'Organisation des Nations Unies, les organisations qui lui sont reliées et la communauté internationale à fournir à la Communauté les ressources voulues pour appliquer les programmes et décisions adoptés par diverses conférences mondiales des Nations Unies, en particulier pour renforcer le rôle des femmes dans le processus de développement;

9. Se félicite des progrès économiques et politiques réalisés par la Communauté et des réformes auxquelles elle procède dans ces domaines pour être mieux à même de s'attaquer aux problèmes de coopération et d'intégration régionales durant les années 90 et au-delà;

10. Engage la communauté internationale à fournir à la nation sud-africaine nouvellement démocratisée l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir exécuter son programme de reconstruction et de développement aussi rapidement que possible;

5/ Voir A/CONF.177/20.

11. Demande à l'Organisation des Nations Unies d'intensifier ses efforts pour aider le Gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola à appliquer rapidement le Protocole de Lusaka 6/ sous tous ses aspects;

12. Exprime ses remerciements aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour les contributions appréciables qu'ils ont apportées en vue de répondre aux besoins du peuple angolais, et les encourage à en verser de nouvelles;

13. Invite la communauté internationale à continuer de soutenir les efforts que déploie le peuple mozambicain pour consolider la paix et la démocratie nouvellement instaurées sur la base de la reconstruction et du développement nationaux;

14. Exhorte de nouveau la communauté internationale à continuer d'accorder une assistance à la Namibie pour lui permettre de mettre en oeuvre ses programmes de développement;

15. Félicite le Secrétaire général et les membres de la communauté internationale d'être intervenus sans tarder face à la sécheresse en Afrique australe, ce qui a permis d'éviter la famine dans la région;

16. Demande instamment à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale de continuer à fournir une assistance pour faire face à la sécheresse en Afrique australe, en particulier en renforçant la capacité de la Communauté en matière d'atténuation des effets et de surveillance de la sécheresse, d'alerte rapide et d'intervention;

17. Invite la communauté des donateurs et autres partenaires coopérants à participer, à un niveau élevé, à la Conférence consultative annuelle de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui aura lieu à Johannesburg les 1er et 2 février 1996;

18. Prie le Secrétaire général de continuer, en consultation avec le Secrétaire exécutif de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à intensifier les contacts en vue d'encourager et d'harmoniser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté;

19. Prie également le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-deuxième session de l'application de la présente résolution.

96e séance plénière
20 décembre 1995

6/ Voir S/1994/1441.